



ayming

Webinaire

3 leviers croisés
pour générer du
cash rapidement
et sortir plus vite de la crise

25/06/2020



Sabrina
BIARROTTE SORIN
Experte scientifique Innovation



François-Xavier
PIC
Fiscaliste



Christophe
BEN SOUSSAN
Manager Performance Paie



Thibault
GUILLAMET
Consultant Expert
Management de l'énergie



○ Introduction

○ L'innovation, un levier financier impactant

- Éclairages sur le CIR et CII
- Fonctionnement des dispositifs
- La fiscalité des brevets de propriété intellectuelle
- Les dernières mesures prises par le gouvernement face au Covid -19

○ L'optimisation de la paie

- Impact du Coronavirus sur vos charges sociales
- Leviers d'optimisation à mettre en œuvre

○ L'achat et la consommation d'énergie

- Contexte actuel : marché de énergie en baisse
- Stratégie à mettre en œuvre dans vos politiques d'achats
- Les Certificats d'Economie énergie (CEE) : un levier pour améliorer la performance énergétique





ayming

Votre contexte :
faire face à l'urgence

Le contexte actuel, inédit, met en danger vos budgets et l'ensemble du fonctionnement de votre société :

- une baisse d'activité liée notamment au confinement,
- plus de complexité dans votre gestion,
- des mesures gouvernementales complexes.

Face à cette situation, votre priorité doit se porter sur **le juste montant des charges sociales patronales**.

Mais, dans le même temps, vous pouvez agir efficacement sur les gisements d'économies liées à **la fiscalité de l'innovation** et à **l'optimisation du budget énergie**.

Nos experts vont vous proposer une **check-list d'actions opérationnelles croisées** à mettre en œuvre facilement pour sécuriser votre trésorerie.

L'objectif est de vous aider à appréhender et actionner ces leviers complémentaires afin de **verser les justes cotisations** et bénéficier de **tous les dispositifs d'allègement ou de réduction d'impôts**.

Avez-vous pensé à tous les leviers ?





ayming

L'innovation, un
levier financier
impactant

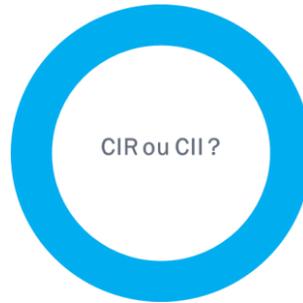


ayming

CIR / CII

Opération de recherche éligible au CIR R&D :

Caractérisée par la levée d'un verrou technique ou scientifique pour lequel aucune solution applicable n'existe dans l'état des techniques existantes.



Opération d'innovation éligible au CII :

Caractérisée par la nouveauté du produit sur le plan technique, de l'écoconception, de l'ergonomie ou de ses fonctionnalités.

CIR

Pas de limitation de taille d'entreprise

-

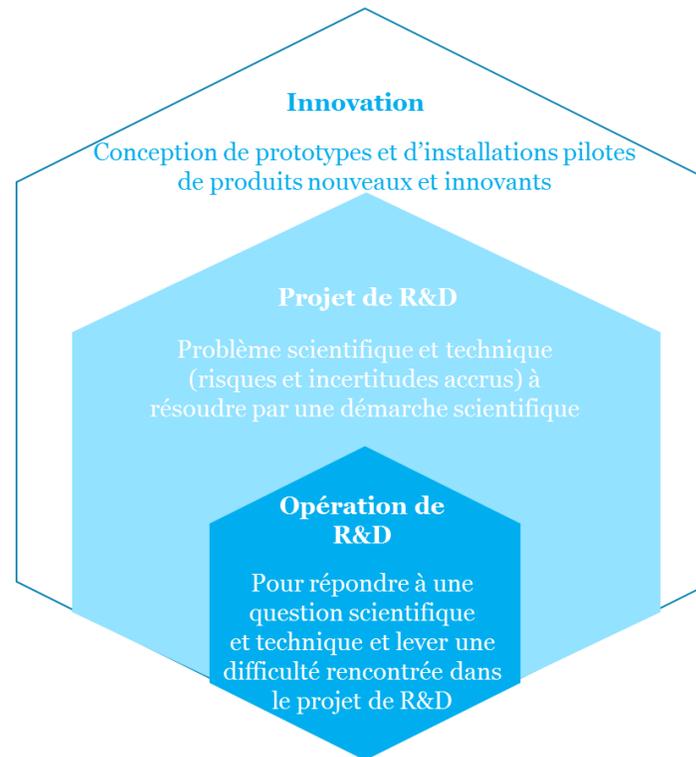
Activités de R&D : recherche fondamentale, recherche appliquée, développement expérimental

-

Taux 30%

-

Pas de plafond



CII

PME sens communautaire

-

Opérations de conception de prototypes ou installations pilotes de biens corporels ou incorporels nouveaux sur le marché

-

Taux 20%

-

400 000 € de dépenses





CIR

Méthodologie de sélection rigoureuse: les 5 critères
Levée d'un verrou technique

-
Capacité de justification scientifique:
Trame du MESRI

-
Capacité de justification financière

CII

Identification du marché de référence

-
Performances du nouveau produit mesurées

-
Capacité de justification financière





Meilleur développement
économique global en termes
d'emploi, de chiffre d'affaires

Incitation à proposer des produits
supplémentaires originaux avant
l'introduction du CII



CII

Délimitation floue entre CIR et CII

-

Peur du contrôle fiscal

-

Pérennité ?



Aéronautique

Diminution de l'acoustique des moteurs

Projet 1 :

Recherches pour améliorer les performances de matériaux poreux à basse fréquence
Développement de prototypes
Tests sur des bancs de mesures

Eligible CIR

Dispositif médical

Appareil d'AEROSOL / Nébulisation

Projet 2 :

Développement d'un nébuliseur buccal ergonomique pour les jeunes patients atteints de mucoviscidose
Prototype
Test des performances
Amélioration des performances

Eligible CII

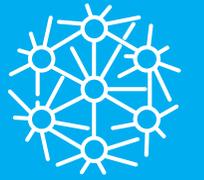
Purification des principes actifs et développement analytique

Projet 3 :

Adaptation d'élution en HPLC pour la purification d'un nouvel actif appartenant à une famille connue

Non éligible





ayming

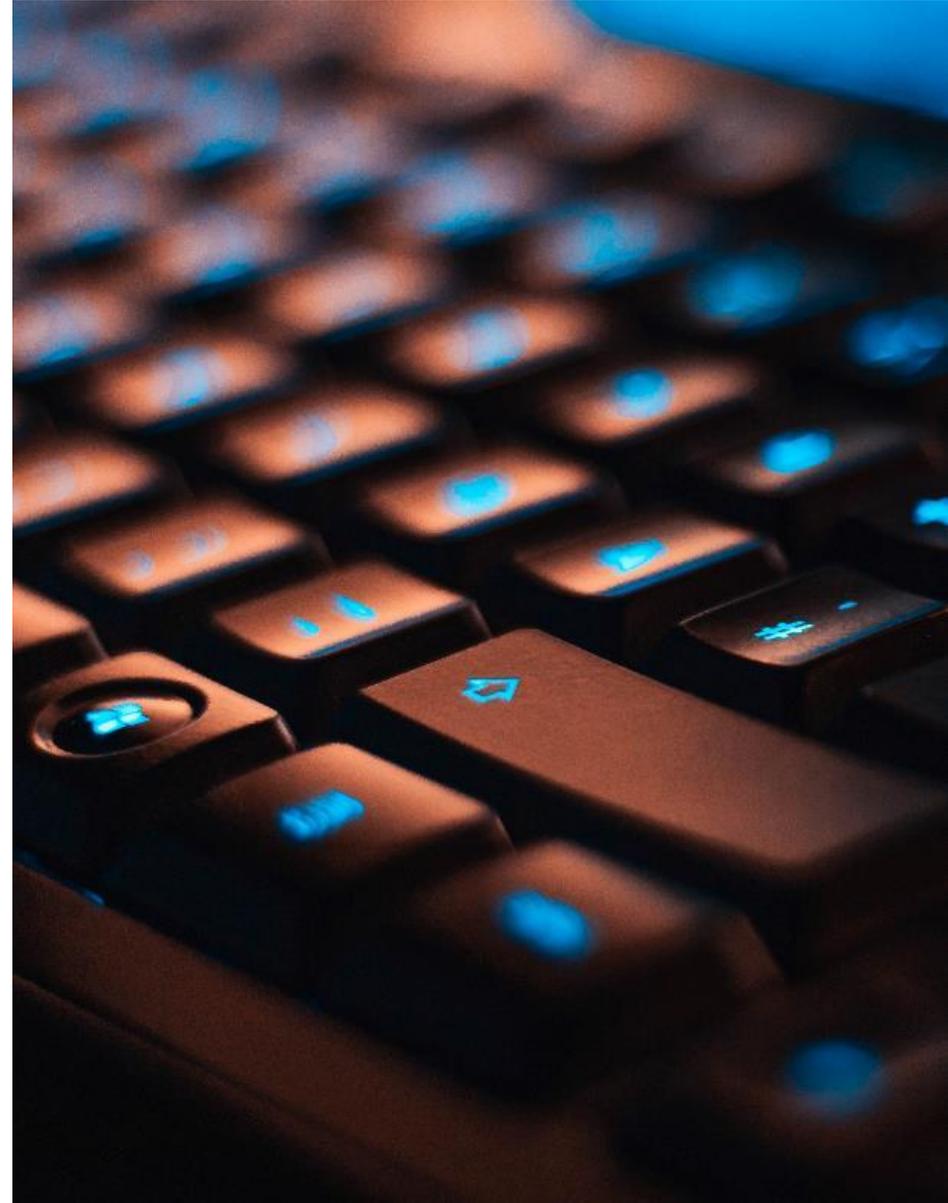
Procédure
de déclaration
du CIR 2020
(Covid-19)

Procédure pour toutes les entreprises

- Déclaration par le biais du formulaire 2069-A jointe à la déclaration de solde de l'Impôt sur les Sociétés (Formulaire 2572)
 - Délai: 30 juin 2020,
 - Télédéclaration obligatoire à compter de 2020 en utilisant la procédure EDI TDFC.

Nouveautés déclaratives PLF 2020

- Les entreprises qui engagent entre 10 M€ et 100 M€ de dépenses sont tenues de joindre à leur déclaration de CIR un état précisant la part de titulaires d'un doctorat financés par ces dépenses ou recrutés sur leur base, le nombre d'équivalents temps plein correspondant et leur rémunération moyenne.

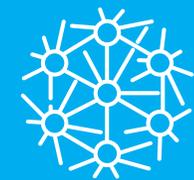


Particularités liées à la situation sanitaire : Covid-19



- Pour les sociétés bénéficiant d'un ou plusieurs crédits d'impôt restituables en 2020, **demandez dès maintenant le remboursement du solde**, après imputation le cas échéant sur son impôt sur les sociétés, **sans attendre le dépôt de leur déclaration de résultat (« liasse fiscale »)**.
- Ce dispositif s'applique pour **tous les crédits d'impôt restituables en 2020**, comme le CICE et le CIR pour la **partie dont le remboursement arrive à échéance cette année**.
- Pour cela, les entreprises doivent télédéclarer sur leur espace habituel :
 - la **demande de remboursement de crédit d'impôt** (formulaire n° 2573),
 - la **déclaration permettant de justifier du crédit d'impôt** (déclaration n° 2069-RCI ou déclaration spécifique (2069 A pour le CIR),
 - à défaut de déclaration de résultat, le **relevé de solde d'impôt sur les sociétés** (formulaire n° 2572) permettant de liquider l'impôt dû et de constater la créance restituable pour 2020.





ayming

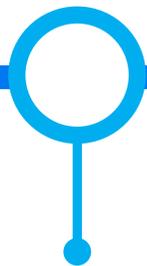
Que faire de sa
créance de CIR ?

Comment utiliser ma créance CIR ?

PME

TOUTE ENTREPRISE

Je déclare mon CIR



Préfinancement
(entreprise ayant déjà bénéficié du CIR)

Imputation
(toute entreprise bénéficiaire sur l'année considérée)

Remboursement immédiat

Mobilisation de créance auprès d'un établissement bancaire

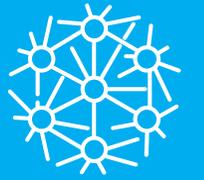
Imputation sur l'Impôt Société (IS N+1, N+2, N+3)

Imputation sur une échéance à venir (TVA, IS/IF, ...)

Remboursement de la créance

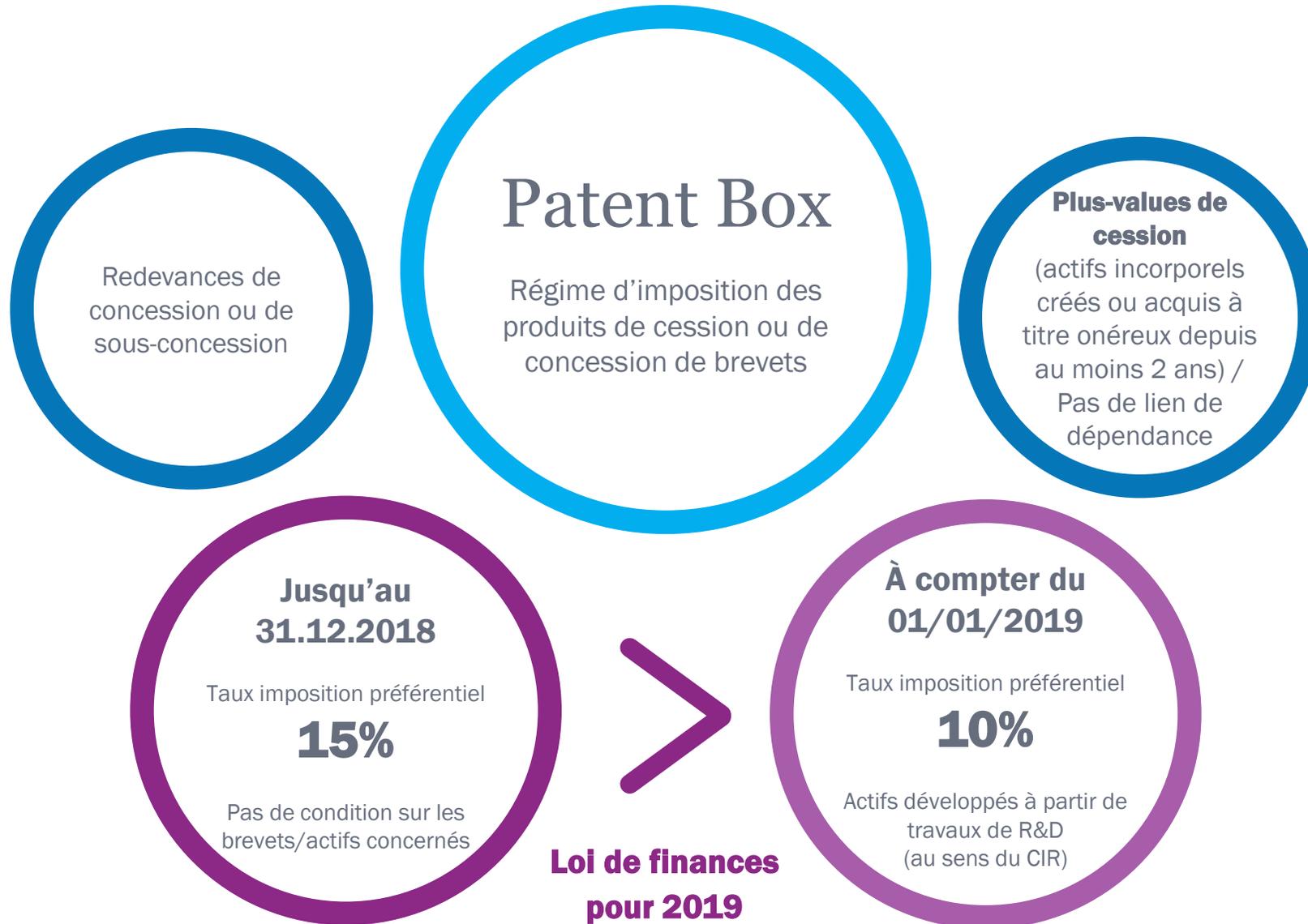
Une solution ?

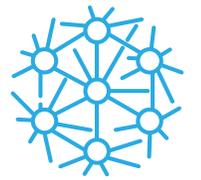




ayming

Nouveau régime d'imposition des actifs de PI

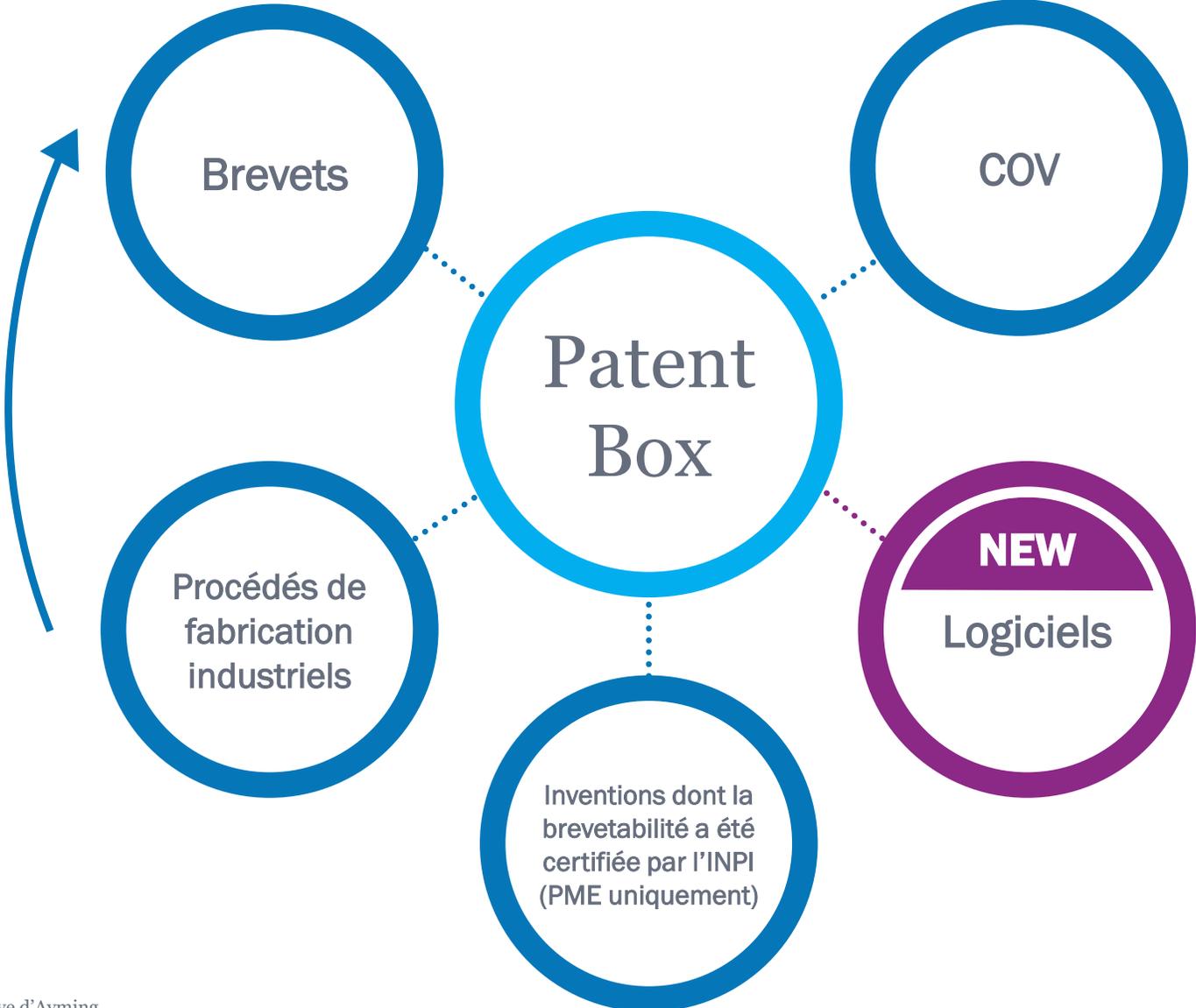




ayming



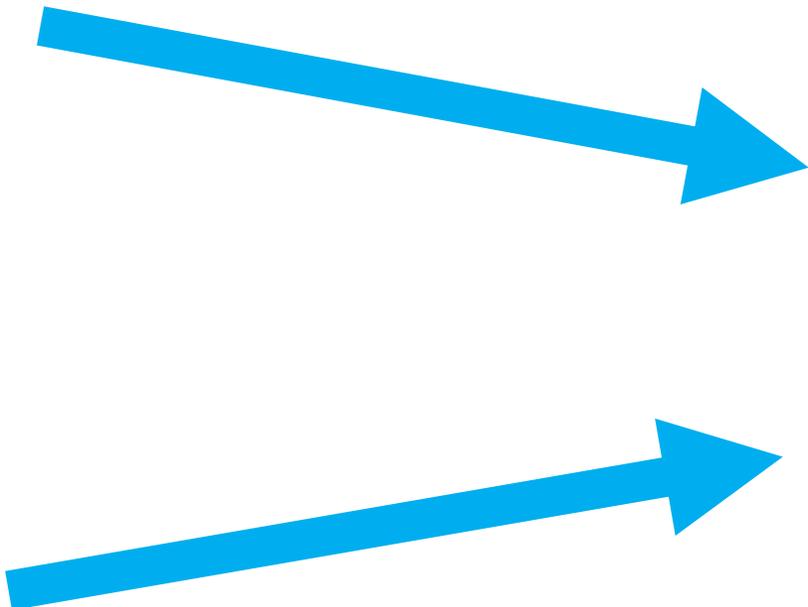
Champ
d'application élargi



Redevances de
concession ou de sous-
concession

Plus-values de
cession

(actifs incorporels créés ou acquis à
titre onéreux depuis au moins 2 ans)
Pas de lien de dépendance



Patent Box

Régime d'imposition des
produits de cession ou de
concession de brevets





ayming

L'optimisation de la paie

Vos problématiques face à la crise COVID-19

Le contexte du COVID-19 met **en danger la trésorerie et l'ensemble du fonctionnement des sociétés** avec :

- une baisse d'activité liée notamment au confinement,
- plus de complexité dans la gestion de votre paie (report/suppression de charges sociales, dispositif d'activité partielle...),
- des mesures gouvernementales complexes.

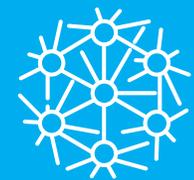


Face à cette situation, votre priorité doit se porter sur **le juste montant des charges sociales patronales**, l'un des premiers postes de dépenses de votre entreprise.



Poids moyen des charges sociales sur les bénéfices des entreprises européennes*.





ayming

Axes

Les exonérations de charges

Réduction générale de cotisations (salariés éligibles, assiette, heures Smic au numérateur du coefficient avec prise en compte des toutes les heures éligibles, neutralisation des montants au dénominateur du coefficient pour les périodes concernées, bonne application de la formule modifiée au 01/01/2015 - paramètre « T » et « Smic », primes impactées ou non par les absences)

Cotisation d'allocations familiales (réduction du taux de la cotisation AF)

Exonérations géographiques (bassin d'emploi à redynamiser, zone de restructuration de la défense, Lodeom, ...)

Exonérations sous conditions d'effectif

Eléments de rémunération & charges liées à l'absence maladie

Indemnités journalières de Sécurité sociale analyse du traitement social, vérification des calculs

Indemnités de prévoyance (analyse du risque « incapacité », répartition des montants d'IJRP passés en paie)

Calcul des maintiens de salaire (vérification du maintien de salaire, régularisation sur le net, hors CSG-CRDS, vérification de l'alignement des assiettes de cotisations dont CSG-CRDS)

Les crédits d'impôts sociaux

Crédit impôt compétitivité emploi (salariés éligibles, calcul du plafond d'éligibilité, assiette de calcul du CICE, imputation)

Crédit impôt apprentissage (identification apprentis éligibles, modalités de valorisation, vérification de la prescription fiscale, imputation)

Crédit impôt famille (identification des sommes, éligibles, modalités de valorisation, vérification de la prescription fiscale, imputation)

Primes et éléments de rémunération du salaire brut

Avantages en nature (AN voiture, logement, nourriture, NTIC)

Abattement pour frais professionnels, frais professionnels

Primes liées à la mobilité (modalité de versement des primes et indemnités de mutation)

Prime panier (vérification préalable des conditions : travail en équipe, en horaires décalés ou continus, pause d'au moins 10 minutes, primes versées ou non en cas d'absences, prise en charge ou non par l'employeur des frais de casse-croûte, cantine ou TR)

Prime transport

Autres primes soumises à charges

Salariés particuliers et tiers

Expatriés, impatriés, détachés à l'étranger

Apprentis, Stagiaires

Contrats de professionnalisation seniors et autres

Contrats aidés, contrats avenir, ...

Les absences en raison d'un tiers responsable: récupération d'une indemnisation du préjudice subi auprès de l'assureur du tiers responsable

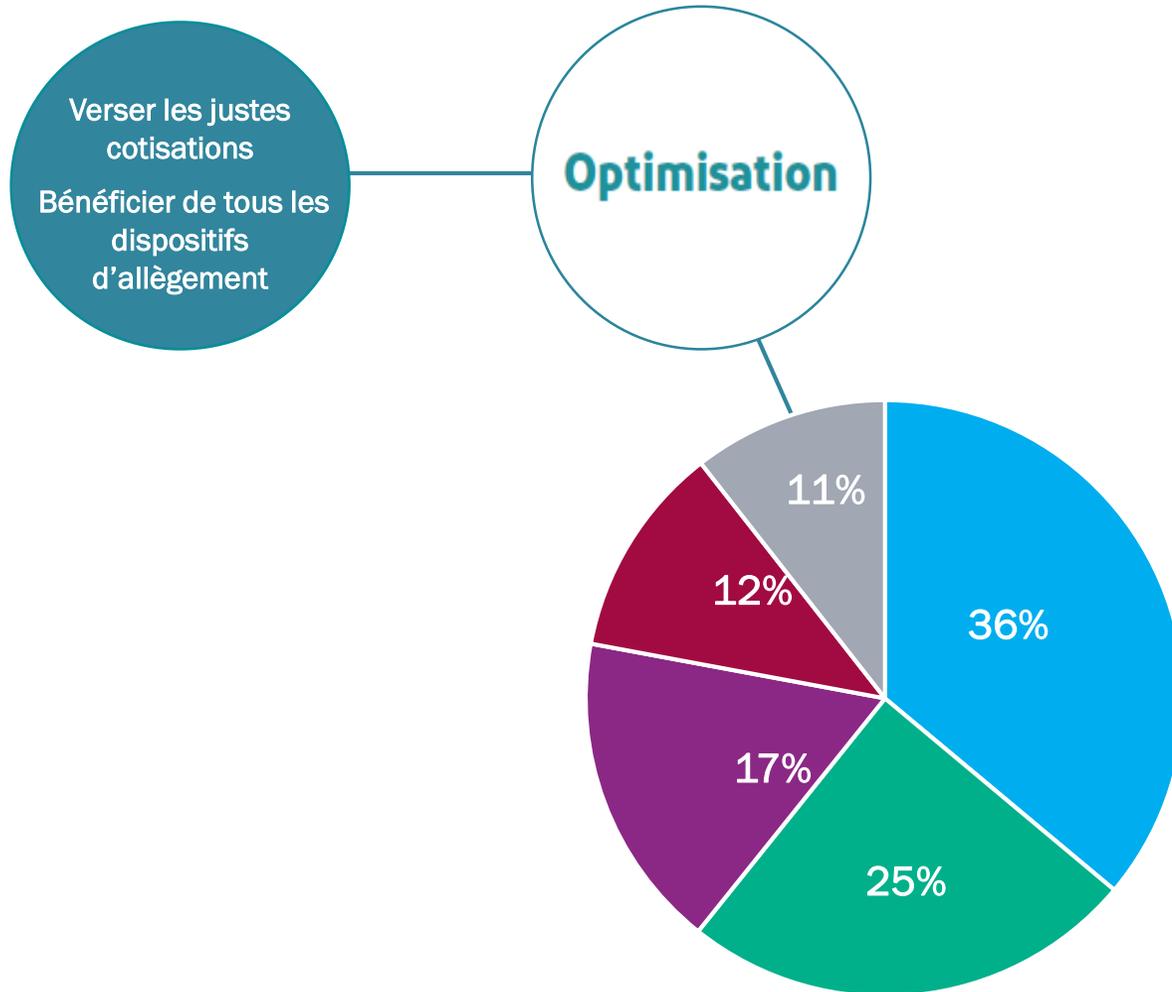
Les taxes fiscales et parafiscales

Versement Mobilité (taux erronés, expatriés et détachés à l'étranger, détachement inter sociétés et/ou établissement en France, travailleurs à domicile, congés fin de carrière, salariés logés ou transportés, hors zones transports, itinérants, cas particulier des créations d'établissements ou de sociétés)

Taxe Handicapés (effectif d'assujettissement et période d'exonération en cas d'assujettissement, calcul de l'obligation d'emploi, valorisation du nombre de bénéficiaires manquants, coefficient du montant de la contribution avant déduction, dépenses déductibles, valorisation des unités autres que l'emploi de travailleurs handicapés)

Forfait social (effectifs d'assujettissement avant 2016 et depuis 2016, assiette du forfait social à 8%, assiette du forfait social à 20%, expatriés / impatriés, effet de seuil)





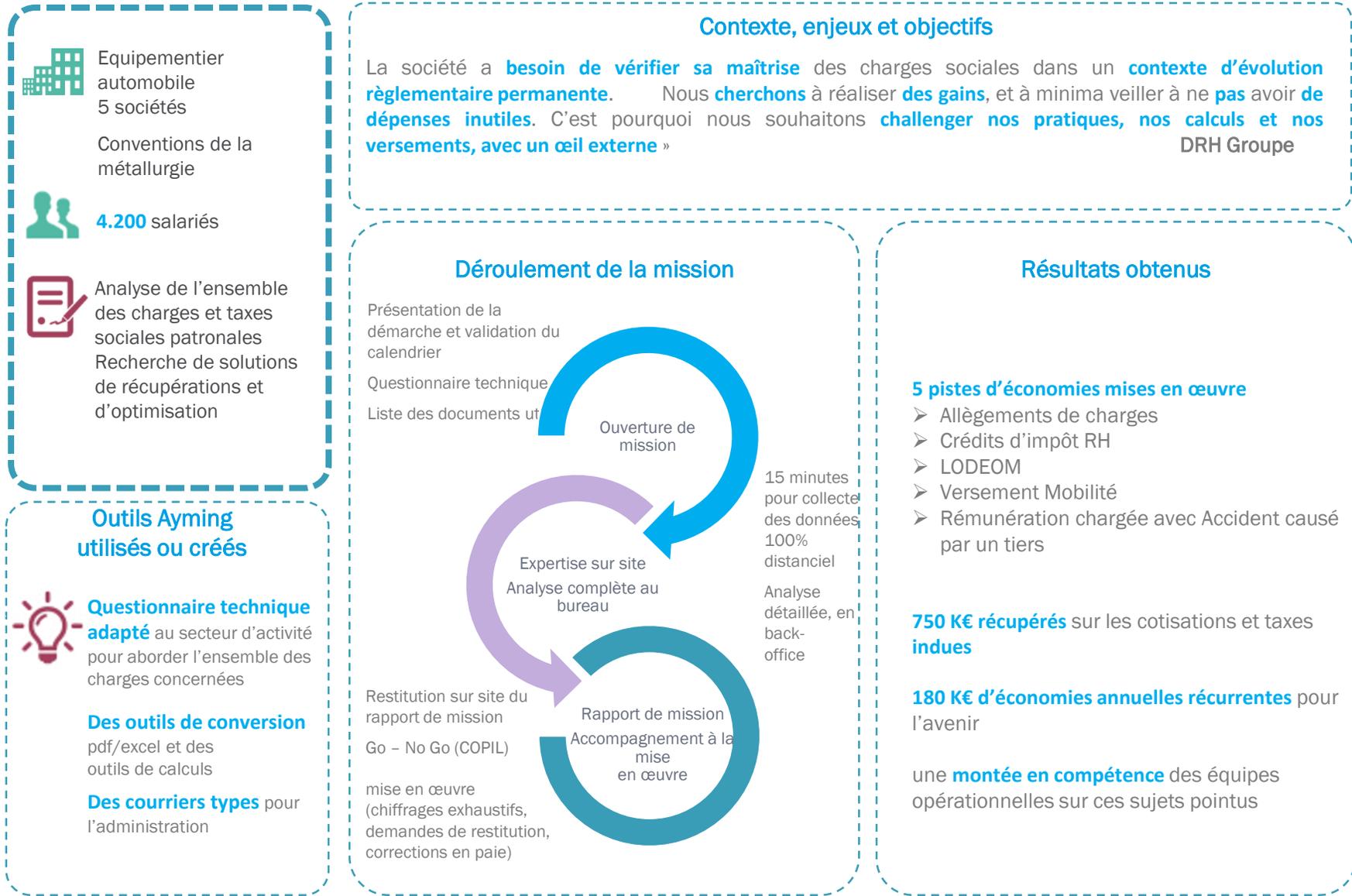
Répartition par piste d'économies :

- Réduction Générale de Cotisations
- Versement Mobilité
- Autres pistes
- Primes
- Contribution AGEFIPH



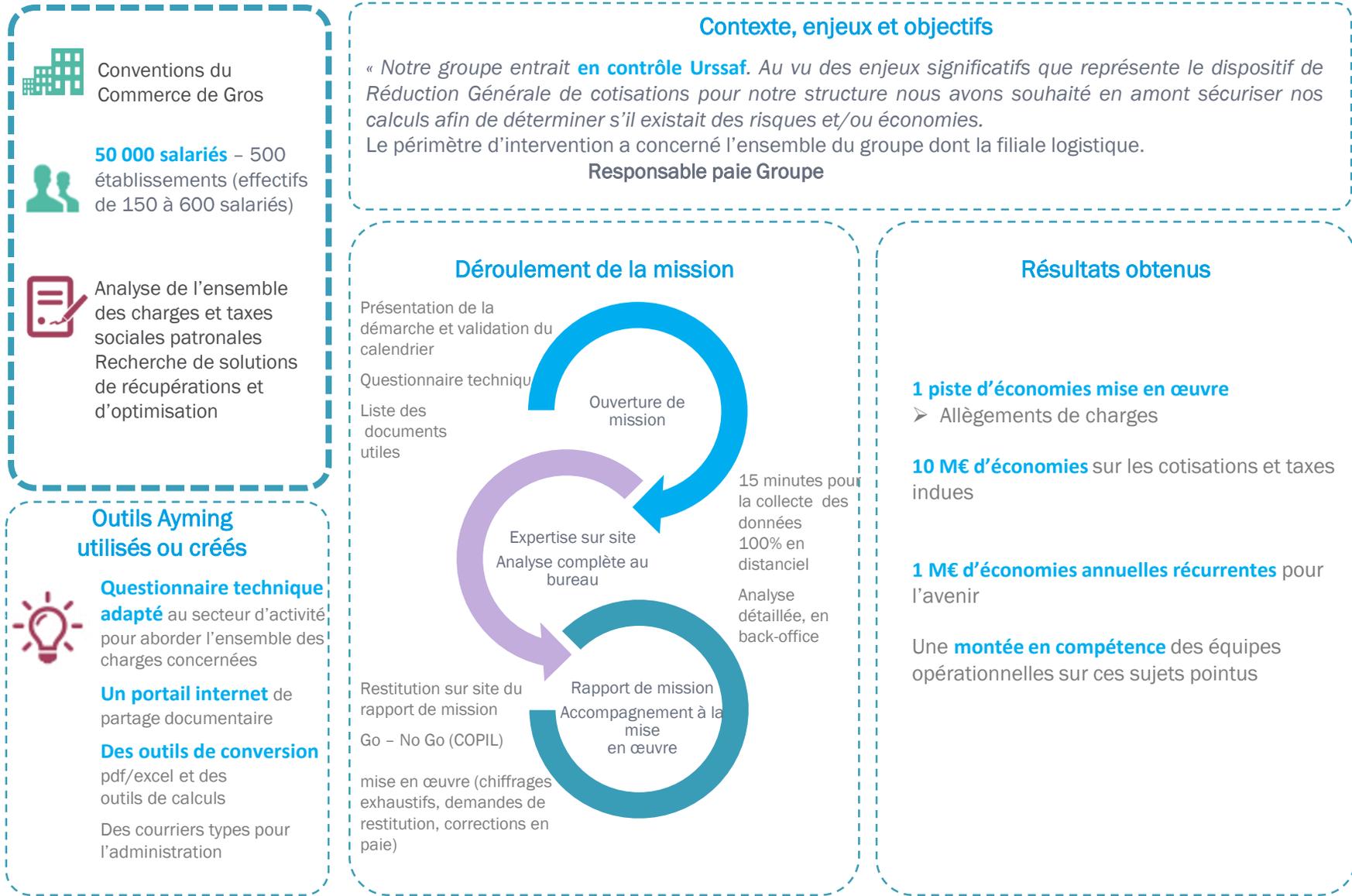


Analyse des charges sociales : optimisation – Secteur Industrie





Analyse des charges sociales : optimisation – Grande Distribution





ayming

Energie :
maîtrisez votre
budget

Maitrisez votre budget énergie par tous les leviers disponibles



- Définition de la stratégie d'achats
- Gestion de l'appel d'offres
- Veille et analyse des prix de marché**
- Stratégie de fixation des prix/aide à la prise de position
- PPA / GO



- Optimisation de la fiscalité
- Optimisation des contrats d'acheminement
- Détection des erreurs de facturation



- Energies renouvelables



- Fonds privés (CEE)**
- Fonds publics

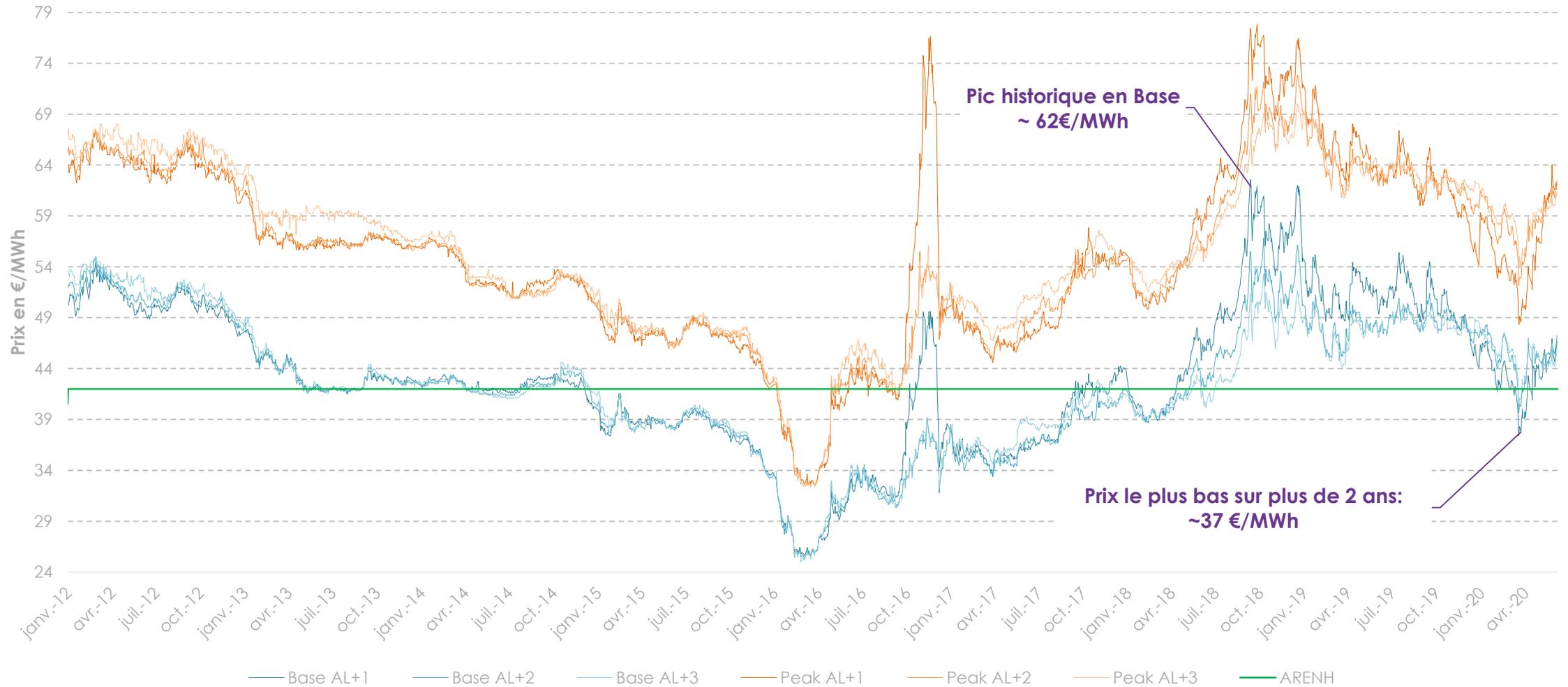


- Efficacité énergétique**
- Flexibilité de la demande
- Monitoring énergétique



Après une chute conséquente mi-mars avec le niveau le plus bas depuis plus de 2 ans à 37,4 €/MWh, les prix de l'électricité sont remontés de plus de 9 €/MWh. C'est néanmoins intéressant d'envisager de s'engager jusqu'à 2023

Evolution des Futures Baseload et Peakload depuis fin 2011 pour AL+1, AL+2 et AL+3 €/MWh (1)

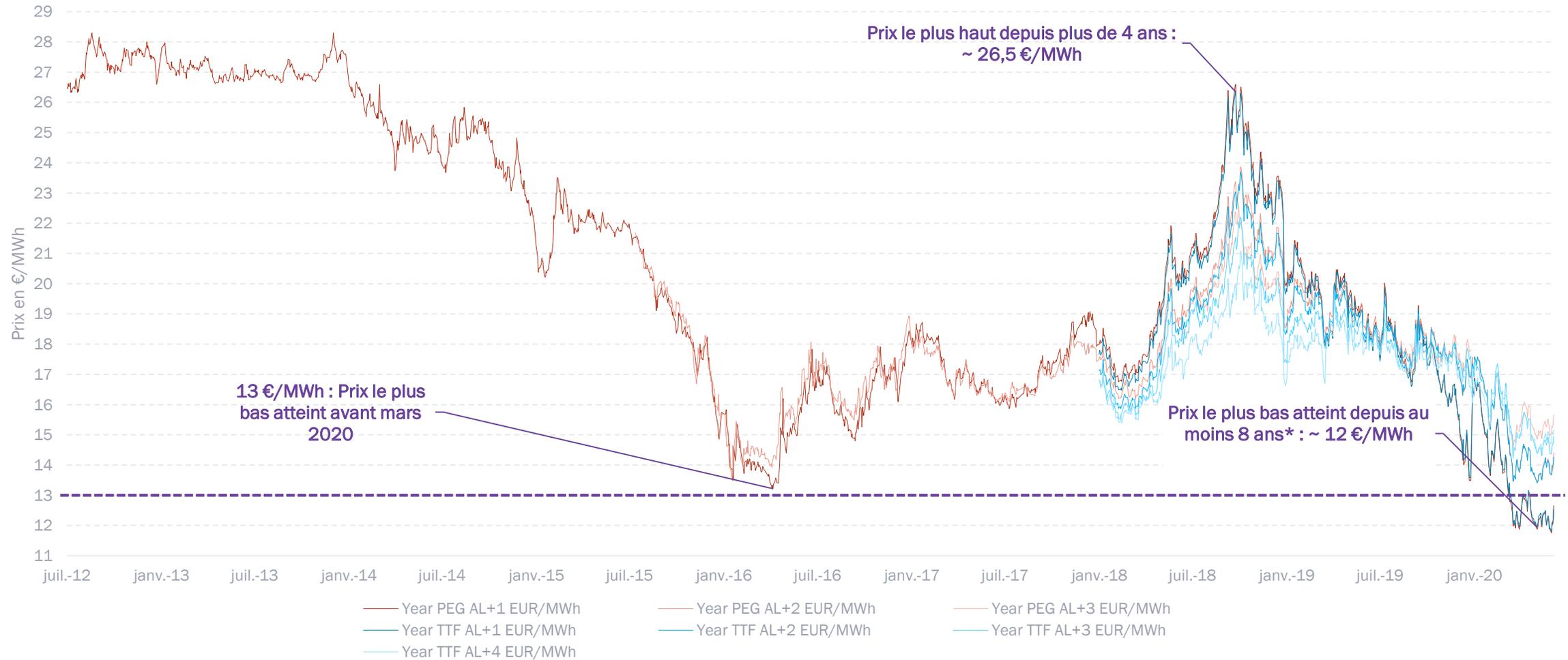


Source = European Energy Exchange (EEX)
(1) : AL pour Année de Livraison



A l'inverse de l'électricité, les prix à terme du gaz restent bas : le prix « PEG » a perdu 14€/MWh par rapport au prix atteint fin 2018

Evolution des Futures PEG depuis mi-2012 pour AL+1, AL+2 et AL+3 et TTF depuis 2018 pour AL+1, AL+2 et AL+3- €/MWh



Les hub gaziers PEG (marché français) et TTF (marché hollandais) sont indexés par les fournisseurs de gaz dans leurs offres

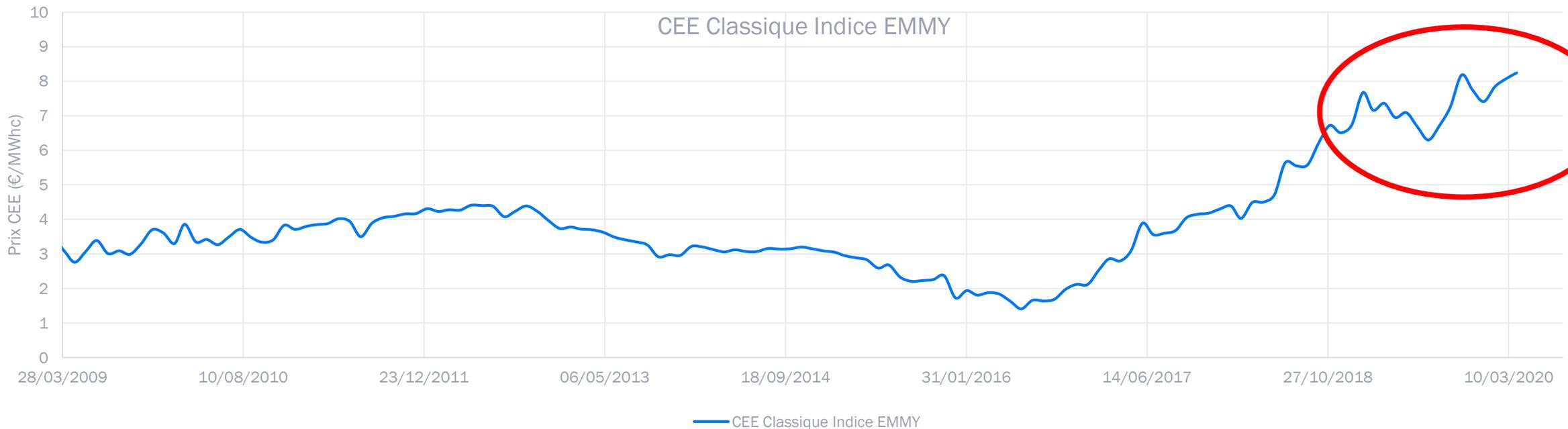
AL = Année de livraison (exemple AL+2 par rapport à 2019: année de livraison 2021) / Cal-21 : Année 2021
* ~12 €/MWh est le niveau le plus bas constaté depuis 20 ans sur le marché de gros du gaz livré en France



La diminution de la consommation d'énergie passe par l'optimisation de l'utilisation des équipements énergivores ou par l'installation d'équipements plus performants, subventionnés par le mécanisme des Certificats d'Economie d'Énergie

- Depuis mi-2019, les subventions CEE n'ont jamais été aussi élevées depuis le début du mécanisme
- Le mécanisme est en vigueur jusqu'à fin 2021 et devrait être prolongé jusqu'à fin 2025
- Jusqu'à 100% des travaux peuvent être subventionnés
- De nombreux équipements sont concernés : production de froid, de chaud, air comprimé, etc

niveaux de prix élevés des CEE depuis mi-2019



Sur un site industriel, 34 opérations sont éligibles, notamment pour des travaux sur la génération de froid et de vapeur

Économiseur sur les effluents gazeux d'une chaudière de production de (IND-UT-104)

○ Prime CEE⁽¹⁾ : 6 000 €

Traitement d'eau performant sur chaudière de production de vapeur (IND-UT-125)

○ Prime CEE⁽¹⁾ : 8 000 €

Brûleur micro-modulant sur chaudière industrielle (IND-UT-105)

○ Prime CEE⁽¹⁾ : 10 000 €



Système de récupération de chaleur sur un groupe de production de froid (IND-UT-117)

○ Prime CEE⁽¹⁾ : 145 000 €

Système de variation électronique de vitesse sur un moteur asynchrone (IND-UT-102)

○ Prime CEE⁽¹⁾ : 5 000 €



Système de régulation sur un groupe de production de froid permettant d'avoir une haute pression flottante (IND-UT-116)

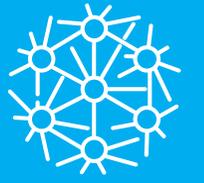
○ Prime CEE⁽¹⁾ : 11 000 €





- Profiter des niveaux de prix actuels en gaz et électricité pour anticiper ses couvertures jusqu'à 2023
- Remplacer ses équipements énergivores par des équipements moins consommateurs et permettant de la récupération d'énergie, en étant subventionné par les Certificats d'Economies d'Energie





ayming

Générez du cash
dans un
contexte de crise

Le contexte du COVID-19 met en danger la trésorerie et l'ensemble du fonctionnement des sociétés avec :

- une baisse d'activité liée à la crise sanitaire et à la crise économique,
- un *effet ciseau* avec une baisse du chiffre d'affaires et le maintien des charges,
- la difficulté d'approvisionnement et de prise de nouvelles commandes.

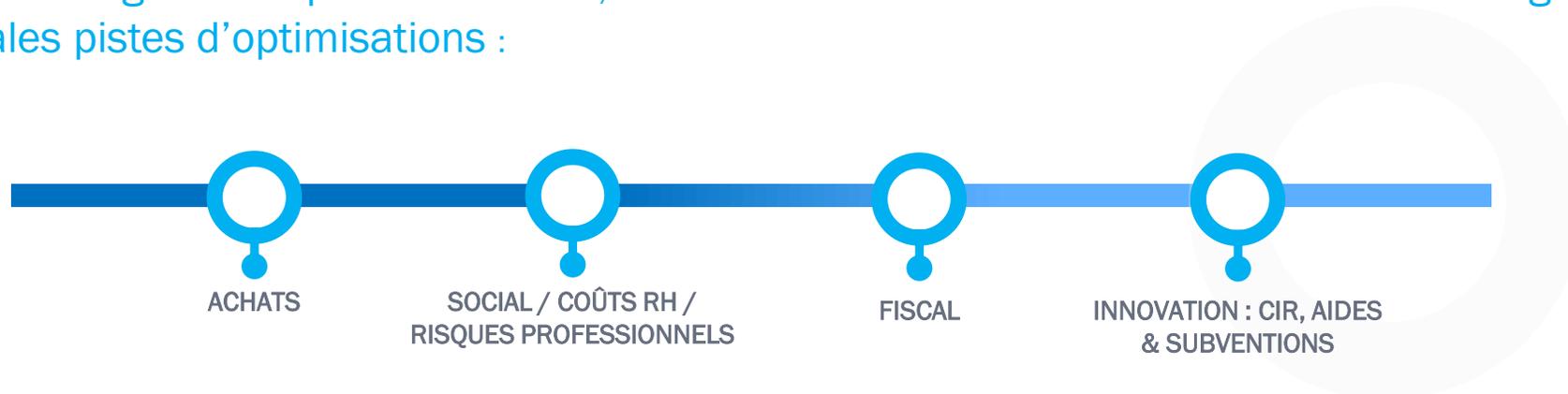
Votre structure va engager des réflexions sur la relance de l'activité mais également l'optimisation de vos charges.

Le cabinet Ayming, leader en conseil opérationnel pour la performance des entreprises, a réuni l'ensemble de ses experts pour proposer une solution unique face à cette situation inédite.

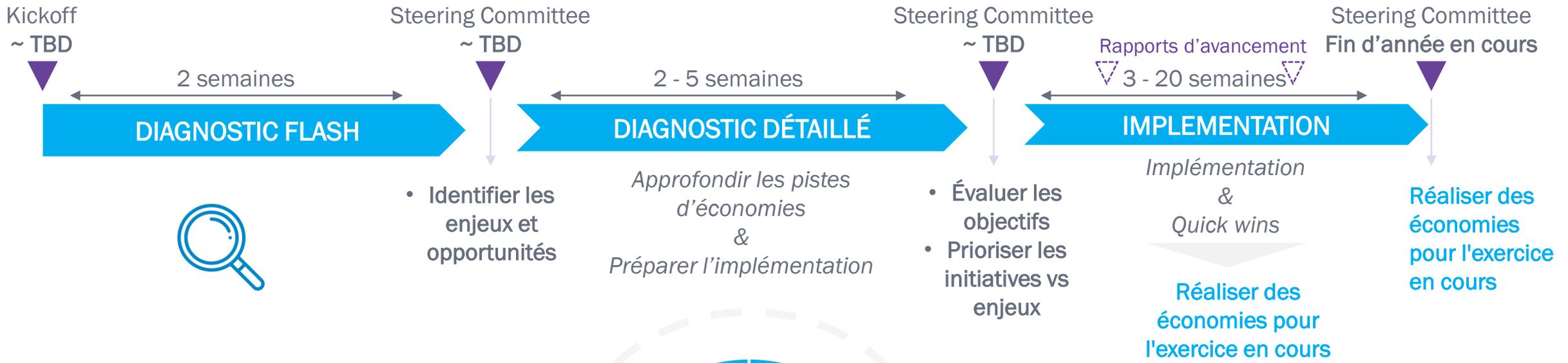


Notre mission

Avec notre diagnostic rapide et efficace, vous bénéficiez d'une vision à 360° de vos charges et des principales pistes d'optimisations :



Diagnostic FLASH Ayming – Méthodologie en 3 étapes pour générer des gains rapides et tangibles





ayming

Des questions ?



ayming

Merci de votre
attention.
Prenez soin de vous !
contact@ayming.fr